

C A N A D A

COUR MUNICIPALE

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC**

N° C.M.Q : 7901360736

VILLE DE QUÉBEC

Poursuivante

c.

Alexandre Lapointe

**Dernière adresse connue :
44, rue Paquet #2
Québec (Québec) G2B 1N3**

Partie défenderesse

**SIGNIFICATION D'UN AVIS DE PRÉSENTATION D'UNE
DEMANDE PRÉLIMINAIRE**

Considérant qu'un juge de la cour municipale a autorisé la signification d'un avis de présentation d'une demande préliminaire pour le constat d'infraction **7901360736** sur le site Internet de la Ville de Québec.

Je, soussignée, greffière adjointe de la Cour municipale de Québec, vous transmets par avis public, cet avis pour le constat **7901360736**.

Prenez avis que cette demande préliminaire sera présentée à un juge de la cour municipale lors d'une audition qui aura lieu le 18 octobre 2021, 13 heures 30, au 1130, route de l'Église.

Aucun autre avis supplémentaire ne vous sera transmis et en conséquence, les procédures judiciaires suivront.

QUÉBEC, le 8 septembre 2021


Annie Lecavalier
Greffière adjointe

Le 2 septembre 2021

Monsieur Alexandre Lapointe
44, rue Paquet, app. 2
Québec (Québec) G2B 1N3

**Objet : Avis de présentation d'une demande préliminaire
Concernant le constat d'infraction n° 7901360736
Ville de Québec c. vous-même**

Monsieur,


Prenez avis que la poursuivante présentera une demande préliminaire en vertu des articles 179 et suivants du *Code de procédure pénale* afin qu'il soit permis de modifier les sections « C et F » du constat d'infraction mentionné en objet, soit :

« La référence à la loi pour y lire Charte, Annexe C, article 79 ainsi que le libellé pour y lire : Avoir entravé le travail d'une personne chargée de l'application de la charte, d'un décret ou d'un règlement de la Ville dans l'exercice de ses fonctions. De plus, changer la peine pour y lire 100,00 \$ à la peine minimale, 51,00 \$ pour les frais et 20,00\$ pour la contribution pour un total de 171,00\$ ».

Cette demande sera présentée en même temps que l'audition du procès devant un juge de la cour municipale de Québec, centre de service de Sainte-Foy, situé au 1130, route de l'Église, le **18 octobre 2021 à 13 :30**.

Vous trouverez en annexe un formulaire de réponse que vous devrez remplir et nous retourner à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours du présent avis, à défaut de quoi, une décision relative à cette demande préliminaire pourra être rendue en votre absence.

Veillez agir en conséquence.


Isabelle Dubé, technicienne juridique
pour
GIASSON ET ASSOCIÉS

ID

p. j. Formulaire

FORMULE DE RÉPONSE

OBJET : Constat d'infraction n° 7901360736
Ville de Québec
c. vous-même
18 octobre 2021, 13.30 au 1130, route de l'Église

Cochez

Je plaide coupable à l'infraction reprochée et n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée, mais n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée et entends contester la demande préliminaire.

Signature

Date

Adresse de retour du plaidoyer-et, le cas échéant, du paiement :

Cour municipale de la Ville de Québec
Centre de services de Québec
285, rue de la Maréchaussée, 3e étage
Québec (Québec) G1K 8W5



Partie poursuivante

C.
LAPOINTE, ALEXANDRE
44 PAQUET #2
QUÉBEC, QC
G2B 1N3

1988-03-07

Partie défenderesse

Cause	7901360736
Constat	7901360736
Événement	20052200035

**AVIS D'AUDITION
(Art. 166 C.p.p.)**

NOUS VOUS AVISONS QUE la cause précitée est inscrite pour audition au **Centre de service de la cour municipale de Québec, sis au 1130, Route de l'Église**
le LUNDI, 18 OCTOBRE, 2021 à 13.30 heures

- pour l'instruction de la poursuite (procès) autre : **Ex parte**
- pour l'instruction de votre demande préliminaire
- pour l'audition de votre contestation de la peine plus forte qui vous est réclamée

Signé à Québec, le 2021-08-19

LA GREFFIÈRE

Personne autorisée

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

N° cause : 7901360736 N° constat : 7901360736 Défendeur : LAPOINTE, ALEXANDRE

Jour / Date / Heure d'audition : LUNDI, 18 OCTOBRE, 2021 13.30 heures

Toute demande de divulgation de preuve ou de remise d'audition doit être adressée à : Service des affaires juridiques à l'adresse suivante : equipepenale@ville.quebec.qc.ca ou par fax au 418-641-6353. Les frais pour une remise d'audition sont de 34.00\$. Les frais pour un prononcé de culpabilité à l'audition s'élèvent à 100.00\$ en sus des frais déjà occasionnés.

Si vous désirez faire entendre des témoins, veuillez contacter le Greffe de la cour municipale au 418 641-6179 au moins 10 jours ouvrables avant la date fixée pour l'audition.

Selon l'article 63 du C.p.p., le défendeur peut requérir du poursuivant qu'il assigne comme témoin la personne dont le constat ou le rapport d'infraction peut tenir lieu de témoignage. Pour ce faire, vous devez communiquer avec : Service des affaires juridiques au 418 641-6156. Toutefois, le défendeur est condamné aux frais dont le maximum est fixé par le règlement s'il est déclaré coupable et si le juge est convaincu que le constat, le rapport ou la copie constituait une preuve suffisante et que le témoignage de cette personne n'ajoute rien de substantiel.

L'article 166.2 du C.p.p., prévoit que vous pouvez consigner, en tout temps avant l'instruction, un plaidoyer de culpabilité ou payer la totalité du montant de l'amende et des frais réclamés en plus des frais supplémentaires prévus par règlement dans un tel cas, notamment les frais d'assignation et de déplacement des témoins assignés. Pour ce faire, veuillez compléter la section ci-dessous et retourner cette partie détachable au greffe de la cour avant le 2021-10-18 avec un chèque fait à l'ordre de la Ville de Québec, couvrant la totalité du montant réclamé inscrit ci-après au 285, de la Maréchaussée, Québec (QC) G1K 8W5 418 641-6179, ou consulter le site www.ville.quebec.qc.ca/courmunicipale. S'il y a lieu, vous recevrez un avis de jugement indiquant le solde à payer pour les frais d'assignation et de déplacement des témoins.

CHANGEMENT DE PLAIDOYER

- Je plaide coupable à l'infraction _____ date _____ signature du défendeur _____
- Je joins au présent plaidoyer de culpabilité un chèque au montant de _____ \$
Amende: 500.00\$ Frais: 149.00\$ Contribution: 40.00\$ Total réclamé: 689.00\$
- Je ne joins pas le paiement total réclamé et je paierais frais supplémentaires prévus
Amende: 500.00\$ Frais: 149.00\$ Contribution: 40.00\$ Ch. plaidoyer sans paiement total: 36.00\$ Total réclamé: 725.00\$

Si vous n'êtes pas présent ou représenté par un avocat à la date ci-dessus mentionnée, un jugement par défaut pourra être prononcé contre vous sans autre avis. La contribution prévue à l'art. 8.1 du Code de procédure pénale est un montant affecté à l'aide aux victimes d'actes criminels et au Fonds Accès Justice du ministère de la Justice.

DÉFENDEUR